



Commune  
d'AMPUS

Délibération N°2020-089

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le premier décembre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absents : Roger MALAMAIRE et Carmen FERNAGUT

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 13    Nombre de Suffrages exprimés : 13  
Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

### TRAVAUX DE REMISE EN SERVICE DU FORAGE F1 DE RAVEL : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le forage F1 de Ravel n'est plus en état de fonctionnement depuis septembre 2020 et qu'il est absolument nécessaire de réaliser des travaux de remise en service pour l'alimentation en eau potable de la commune.

Monsieur le Maire précise que le forage F2 de Ravel a permis de remplacer le forage F1 défectueux mais cette solution ne peut être que provisoire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de notre délégataire SAUR d'un montant de 33 168,00€ HT soit 39 801,60€ TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SAUR pour réaliser les travaux de remise en service du forage F1 de Ravel et déséquiper l'équipement provisoire du forage F2.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de remise en service du forage F1 de Ravel pour assurer l'alimentation en eau potable de la commune et le déséquiperement du forage F2 ;

APPROUVE le choix de l'entreprise SAUR pour un montant de 33 168,00€ HT soit 39 801,60€ TTC ;

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire ;

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget Eau potable exercice 2021 de DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

